



Abancourt info

Très chers abancourtois,

Les vacances d'été se terminent et ce qui devait être la période la plus légère de l'année a été malheureusement tout l'inverse. Alors que la crise sanitaire de la COVID-19 reste très présente, avec l'angoisse grandissante d'une seconde vague de pandémie, la grave crise économique qui s'annonce, avec des plans de licenciements massifs assombrissant l'horizon de dizaines de milliers de familles, mais aussi une nation française qui se déchire sur des sujets divers et variés, comme le racisme bien trop présent dans notre société ou encore le repli communautaire et religieux qui progressent de façon inacceptable.

Pour remédier à ces maux, seule une reprise économique forte donnant à chaque habitant la possibilité de vivre, de se loger, de s'instruire, de se soigner décemment, ainsi qu'une éducation rigoureuse transmise par les parents, permettront à notre société de retrouver la sérénité dont elle aurait tant besoin.

A Abancourt, avec les élus de l'équipe municipale nous essayons jour après jour de faciliter la vie de nos habitants en étant en permanence à votre écoute et en apportant réponse à vos attentes. Il est pour moi particulièrement agréable de diriger cette nouvelle équipe de 14 élus à mes côtés car, comme en 2008 ou en 2014, chacun de ces élus démontre déjà son besoin d'engagement au service des autres abancourtois, participant aux commissions thématiques, aux conseils municipaux ou en aidant tout simplement lorsque cela est nécessaire.

Avec septembre c'est la reprise pour nombre d'entre vous et pour nos enfants pour qui nous espérons une scolarité normale tout au long de cette année scolaire 2020/2021. Je suis désormais, vous le savez, totalement dévoué à la commune puisque je n'ai pas souhaité renouveler mon mandat CCPV. J'ai pris beaucoup de plaisir tout au long de ces six dernières années à présider cette grande collectivité qui prend dans notre vie quotidienne une place de plus en plus importante par les services qu'elle apporte.

Cette crise sanitaire perturbe notre vie quotidienne et les conséquences sont nombreuses et durables. Quoi qu'il en soit soyez prudent et prenez soin de vous.

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Très sincèrement Votre maire Jean Louis DOR

Sommaire

Le conseil municipal

La vie municipale

Infos territoriales et
locales

Rentrée scolaire sous
surveillance

La médiathèque

Infos utiles



Le plus anciens des
votants

La commune avance masquée!

Depuis plusieurs mois nous vivons au rythme de la COVID 19. L'avenir nous dira si nous devons définitivement intégrer ce paramètre dans toute nos décisions, individuelles comme collectives.

Ce virus court toujours, il n'est pas parti en vacances! Il est présent dans chacun de nos actes et conditionne notre quotidien. Les manifestations prévues traditionnellement à Abancourt, ont été annulées : la kermesse scolaire, le repas des Amis et le feu de la Saint-Jean, ou la brocante. Nous nous en excusons, mais les risques étaient trop grands.

Par ailleurs la location de la salle des fêtes a été suspendue jusqu'à nouvel ordre. En raison du peu de salles disponibles, la commune s'est trouvée assaillie de demandes émanant pour beaucoup de résidents d'autres communes. Nous ne voulions pas créer de précédents préjudiciables au maintien de la sécurité.

Nous entrons dans une deuxième phase, espérons ne pas entrer dans une deuxième vague!

Le respect des gestes barrière semble être la seule solution à adopter.... Alors appliquons les sans rechigner. C'est avec ce dispositif sanitaire que nous pouvons, ensemble, poursuivre une vie « normale », sans confinement, préserver la scolarité de nos enfants, accompagner nos Anciens pour les préserver de la maladie et conserver un lien social.

Il faut aborder l'avenir en faisant plus que jamais front commun.

26 mai 2020 - 19 heures

Début de la mandature !

Le premier conseil municipal de la mandature s'est tenu, distanciation oblige, dans la salle des fêtes d'Abancourt.

Elus dès le premier tour le 15 mars dernier, l'équipe municipale s'est mise en place dès que le gouvernement l'a autorisé.

Jean Louis DOR, Maire sortant qui présidait cette séance, a remercié très chaleureusement les abancourtoises et abancourtois qui ont fait confiance à cette liste. Il a exhorté tous les conseillers à se montrer dignes de cette confiance.

Le maire sortant a procédé à l'appel nominal et a donné lecture des résultats des élections et a déclaré installer mesdames et messieurs

Ménival Philippe, Andrieux Gérald, Uger Alexis, Mille-Mathias Lucien, Foulongne Martine, Dor Jean Louis, Cléry Jean Raymond, Battini Stéphanie, Lecuir Laurence, Vasseur Jackie, Lecuir Gérard, Défossé Maud, Lefevre Nicole, Queneuille Julien, Saugnier Ronan..... dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Puis le conseil municipal installé a procédé à l'élection du maire et des adjoints.

Ont été élus, à l'unanimité des voix : **Jean Louis Dor, Maire**

Gérard Lecuir , 1er adjoint, Martine Foulongne, 2ème adjointe, Philippe Ménival, 3ème adjoint.

Les délégués communaux au Syndicat intercommunal de regroupement scolaire Abancourt - Blargies - Boutavent ont également été élus à l'unanimité des voix.



Jean Louis DOR - Laurence Lecuir. délégués titulaires

Stéphanie Battini déléguée suppléante.



Conseil municipal du vendredi 12 juin 2020

Le conseil municipal du 12 juin était entièrement consacré aux délégations de pouvoirs au maire et à la constitution des commissions.

Le maire est président , de plein droit, de toutes les commissions.

Pour les commissions obligatoires :

La commission d'appel d'offres : cette commission examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres.

Sont élus membres titulaires : Madame Nicole LEFEVRE, madame FOULONGNE Martine, monsieur LECUIR Gérard.

Sont élus membres suppléants : Monsieur UGER Alexis, monsieur VASSEUR Jackie, madame BATTINI Stéphanie.

La commission électorale : depuis le 1er janvier 2019, les électeurs peuvent s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année et c'est le maire qui statue seul sur inscriptions et radiations.

Toutefois, il est instauré une commission de contrôle chargée, à postériori, de la validation ou non, des décisions prises par le maire. Cette commission, pour les communes de moins de 1000 habitants, est constituée d'un membre du conseil municipal, d'un délégué de l'Administration nommé par le préfet et d'un délégué du Tribunal.

Monsieur Jean Raymond CLERY accepte de siéger au sein de cette commission.

Constitution des commissions communales

Le conseil municipal a décidé de constituer six commissions municipales.

La commission des finances et coordination :

Elle est chargée de l'élaboration et du contrôle du budget communal, de la coordination et étude des projets, des montages financiers.

Vice-président : LECUIR Gérard

Membres : FOULONGNE Martine, MENIVAL Philippe, LEFEVRE Nicole, MILLE-MATHIAS Lucien, LECUIR Laurence, BATTINI Stéphanie.

La commission urbanisme, aménagement et développement durable :

Elle est chargée de participer à l'élaboration du PLUIh (Plan local d'urbanisme Intercommunal et son volet Habitat), d'étudier les problèmes liés à l'urbanisme du village, de mener une réflexion et à la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire de la commune.

Vice-président : LECUIR Gérard

Membres : MILLE-MATHIAS Lucien, DEFOSSE Maud, SAUGNIER Ronan, LECUIR Laurence

La commission Bâtiments communaux, voirie et cimetière :

Chargée des travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux, ainsi que de leur entretien courant. Elle est chargée de la gestion du cimetière. Chargée également des travaux nécessaires à l'entretien de la voirie communale.

Un grand merci à Jean Raymond CLERY,
pour les services rendus



Jean Raymond a fait le choix de ne pas briguer une nouvelle fois le poste d'adjoint qu'il aura occupé pendant 19 ans, plus un mandat de conseiller en 1995. Toujours au service des habitants, il était précieux par sa connaissance des habitants comme du village. Précieux également pour le secrétariat de mairie pour les multiples démarches qu'il exécutait avec gentillesse et efficacité. Il reste conseiller municipal et nous le remercions pour ces nombreuses années d'engagement citoyen.

Vice-président : MENIVAL Philippe,

Membres : VASSEUR Jackie, UGER Alexis, FOULONGNE Martine, LECUIR Gérard, BATTINI Stéphanie.

La commission espaces verts, fleurissement et illuminations :

Elle est chargée de l'aménagement paysager et du fleurissement de la commune.

Vice-présidente : FOULONGNE Martine

Membres : SAUGNIER Ronan, UGER Alexis, VASSEUR Jackie, QUENEUILLE Julien, MILLE-MATHIAS Lucien.

La commission animation jeunesse, solidarité et citoyenneté

Elle est chargée des relations avec les autres associations, de porter les projets susceptibles de développer le sport sur la commune, ainsi que la mise en place d'actions ou de projets d'animation à caractère festif pour les habitants comme pour les jeunes. D'organiser la participation citoyenne.

Vice-président : QUENEUILLE Julien,

Membres : SAUGNIER Ronan, ANDRIEUX Gérald, MILLE-MATHIAS Lucien

La commission communication et affaires culturelles :

Elle est chargée de l'élaboration du bulletin municipal d'information, du suivi du site internet.

Vice-président : LECUIR Gérard

Membres : LEFEVRE Nicole, LECUIR Laurence

Le budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 a été voté pour une année qui s'annonce incertaine tant le contexte de crise sanitaire ne permet pas de se projeter de façon sereine.

Nous rappelons que pour la 12^{ème} année consécutive, les taux des taxes directes locales restent inchangés.....

En fonctionnement, le budget primitif est en équilibre, en recettes et en dépenses, pour un montant de 539 318 euros.

En investissement, celui-ci est également en équilibre pour un montant de 145 379,60 euros, en recettes et en dépenses. Cette année ont été votés l'achat d'un tracteur tondeuse pour un montant de 20 100 euros (le précédent a gagné sa réforme après 15 ans de bons et loyaux services!). La réserve incendie de la rue d'Amiens est terminée.



La vie municipale



Enedis a mené pendant près d'un mois des travaux d'enfouissement de lignes moyenne tension. Ces travaux permettent, au delà de la sécurisation des lignes, de répondre aux risques de micro-coupures dont le village a été victime très fréquemment.

Au plus fort de la crise sanitaire, toute l'équipe municipale s'est mobilisée, à l'image de Jean Raymond Clery et Alexis Uger, pour distribuer des masques jetables et réutilisables aux habitants.



Comme vous avez pu le constater, un automobiliste a pris notre aménagement urbain pour un tremplin de saut.



Une commission Communale des Affaires Sociales, qui a vocation à remplacer le CCAS, va être créée et va se réunir prochainement. Conformément à ses engagements, l'équipe municipale souhaite ouvrir cette commission aux abancourtois extérieurs au conseil municipal. Si vous êtes intéressés, et que vous avez des compétences dans ce domaine, n'hésitez pas à nous rejoindre. Prendre contact avec la mairie : 0344042174 ou par mail mairie@abancourt.fr

Nouveaux arrivants : Bienvenue!
 Vous êtes arrivés récemment dans le village? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie qui se fera un plaisir de vous présenter la commune.

Travaux bruyants chez soi, pas à n'importe quelle heure!

Ponceuses, tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, quand on utilise chez soi un appareil bruyant, il y a des horaires à respecter pour ne pas gêner ses voisins. La réglementation relative aux travaux bruyants effectués par des particuliers est fixé par un arrêté préfectoral. Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

du lundi au vendredi : 8h à 12h - 13h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h

Elagage des arbres et arbustes aux abords des lignes de télécommunication. Attention aux obligations qui vous incombent si vous êtes propriétaire d'un terrain situé à proximité des réseaux de télécommunications électroniques! Afin de prévenir l'endommagement des réseaux il vous appartient de procéder à l'entretien des abords grâce à des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres. Lorsque le propriétaire est défaillant l'opérateur peut assurer les opérations aux frais du propriétaire du terrain. (art 85 de la Loi du 7 octobre 2016 modifiant les articles L35, L47, L51 du Code des Postes et communications électroniques.

Recensement militaire :
 Tout jeune français qui a 16 ans dans l'année doit se faire recenser. Il lui sera établi une attestation de recensement

Registre des personnes vulnérables

Objectif de ce registre : la commune d'Abancourt tient à jour un registre des personnes vulnérables. L'objectif de ce fichier est de permettre à la commune de contacter les personnes inscrites pour vérifier qu'elles se portent bien, en cas de risques exceptionnels (canicule, grands froids, inondation, épidémie...). Ce fichier permet de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu est mis en oeuvre.

L'inscription sur le registre est volontaire et facultative . Seules les personnes suivantes peuvent demander leur inscription : Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes handicapées reconnues et résidant à leur domicile. Un tiers peut également demander l'inscription d'une personne sur le registre, à condition que cette dernière ou son représentant légal ne s'y soit pas opposé.

Ces registres nominatifs répondent aux règles de confidentialité dans le respect de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ecoles - rentrée sous surveillance sanitaire.



Ce mardi 1er septembre, rentrée scolaire particulière en conformité avec les conditions préconisées par le protocole sanitaire. Les parents ont respecté la consigne de port du masque obligatoire 50 mètres autour de l'établissement.



A Abancourt, l'équipe enseignante est composée de madame Anita Ficheux qui

prend ses fonctions de directrice, de madame Virginie Louas et de madame Laetitia Blanchard. (Madame Blanchard, nouvellement affectée à Abancourt a en charge les CP et CE1).



Tout a été mis en oeuvre pour assurer une rentrée scolaire dans les meilleures conditions, remercions également toute l'équipe périscolaire pour leur investissement, ainsi que l'équipe technique

Départ à la retraite de madame Lydie Dagicour

Le 3 juillet dernier nous n'étions que quelques uns à accompagner Lydie DAGICOUR, la directrice d'école, pour son départ à la retraite. COVID oblige, ce départ est resté confidentiel, trop, parce que beaucoup de parents et d'enfants auraient aimé lui témoigner encore une fois leur reconnaissance et leur sympathie. 7 années passées dans notre école au cours desquelles elle aura laissé dans les têtes de beaucoup de nos enfants un souvenir indélébile.

Au delà de ses qualités d'enseignante, le maire Jean Louis DOR a souligné la femme de coeur et d'engagement au service des autres qu'elle a été. Pendant la période de confinement, elle s'est portée volontaire pour assurer l'accueil des enfants de soignants et autres professions mobilisées pour nous.



Bibliothèque municipale d'Abancourt - un lieu pour tous!

Vagabonder au gré des pages, laisser libre cours à ses émotions, éveiller son imaginaire, la bibliothèque municipale est faite pour vous!

Vous trouverez de quoi vous ravir : romans, documentaires, histoires vécues, BD diverses, livres pour la jeunesse etc.. La bibliothèque fait régulièrement l'acquisition et le renouvellement de nombreux ouvrages.



Tout au long de l'année notre bibliothécaire Véronique Leblond vous accueille et assure un programme d'animations particulièrement varié.

La bibliothèque vous accueille : le mercredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h (attention ! Afin de respecter les consignes sanitaires, l'accueil est réglementé, tous les ouvrages sont désinfectés)

Animations prévues : Le 30 septembre 2020, de 14h à 16h30

Passage du BD bus avec la Médiathèque Départementale - animation bibliothèque « le marché aux carabistouilles » - à partir de 7 ans - goûter pour les enfants



Le 28 octobre 2020, à la salle des fêtes d'Abancourt à partir de 14h30

Spectacle par la troupe théâtrale Le Poulailler « Cornebidouille » pour les enfants de tous âges. Entrée gratuite.

En prévision pendant les vacances de Toussaint : Ronde des masques à partir de 7 ans.

Pendant les vacances de Noël : « Le manège aux boules » à partir de 7 ans. Confection de boules, guirlandes, autres.... Et goûter.

La ligne ferroviaire entre Abancourt et Le Tréport a repris du service le samedi 1er Août 2020

Le 1er Août a marqué la remise en service commercial de la ligne Abancourt - Le Tréport. 104 km (entre Beauvais et Le Tréport) ont été rénovés pour un coût de 70,7 millions d'euros.



Pour la circonstance, l'équipe municipale presque au grand complet, a accueilli (dans les règles sanitaires en vigueur), en gare d'Abancourt, une délégation des villes de Mers-les-Bains et Le Tréport. Maires et député étaient présents accompagnés par une cinquantaine de passionnés et défenseurs de la ligne. Un petit déjeuner leur a été offert.

L'ambiance festive de cette inauguration s'est poursuivie tout au long du trajet, animé par un groupe de jazz. Il est bon de préciser que le train est parti à l'heure : 11h 16.



INFOS PRATIQUES

Ouverture du secrétariat de mairie au public : Le mardi de 16 h à 17h 30

Le mercredi de 10h à 12 h - le jeudi de 16h à 17h30 - le samedi de 10h à 11h

Permanence téléphonique en journée : 03 44 04 21 74 mail : mairie@abancourt.fr

Permanences maire ou adjoints : le mardi de 17h 30 à 19h 00. Le samedi de 10h à 11 h

Le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE.

SAMU.

SAPEURS-POMPIERS

17 OU 03 44 04 50 17.

15.

18 OU 112 (Portable)

SERVICES PUBLICS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

EDF-GDF. 08 10 33 30 60

DE LA PICARDIE VERTE

03 44 04 53 90

CPAM. 08 20 90 41 12

TRÉSOR PUBLIC 03 44 46 17 72

Retrouvez nous sur Facebook.

Commune de Abancourt

